



**Syndicat des technicien(ne)s et
artisan(e)s du réseau français
de Radio-Canada**

Copie corrigée
Adopté le 15 juin 2010

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL
29 mars 2010**

PRÉSENTS :

Michel Labrie, vice-président
Marie-Lou Faille, secrétaire-trésorière
Patrick Dionne, gr.studio et extérieur (1) (CS)
Luc Sénécal, gr. studio et extérieur (2)
Bruno April, gr.mise en ondes
Alain Des Roches, gr.ent. tech. et régie Radio (CS)
Johanne Hémond, gr. Design (CS)
Jean-François Vary, gr.ateliers/machinistes (1)

ABSENTS :

Denis Arseneau, président
Sébastien Dumont, gr.entretien tech. TV
Éric Lemyre, gr. post-production (CS)
Armand Roux , gr. studio et RCI
Marie-France Clément, gr. CDI (2)
Jose Godoy, gr.ateliers-machinistes (2)

N.B: Toute personne intéressée à recevoir une copie de ce procès-verbal, doit communiquer au bureau du syndicat STARF, no. Tél. : 524-1109 ou par :

COURRIEL : starfmtl@bellnet.ca

SITE WEB : www.starfmtl.qc.ca

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est appelée à l'ordre à 18h20.

Prise des présences et vérification du quorum : 8 en considérant le vote de Michel Labrie, qui occupe la présidence de cette assemblée.

2. ORDRE DU JOUR, LECTURE ET ADOPTION

MOTION 1

Après lecture, je propose l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'administration de la section locale de Montréal en date du 29 mars 2010.

PROPOSÉE PAR : Bruno April

APPUYÉE PAR : Jean-François Vary

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : TOTAL : 8

La motion 1 est adoptée à l'unanimité à 18h21.

3. PROCÈS-VERBAL, LECTURE ET ADOPTION

3.1 ASSEMBLÉE DU 23 FÉVRIER 2010 (CAL)

Modifications :

Quelques modifications doivent être apportées pour que le procès-verbal soit plus concis.

La secrétaire-trésorière a bien pris en note tous les changements à apporter et propose l'adoption de ce procès-verbal.

MOTION 2

À la suite de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la section locale de Montréal, en date du 23 février 2010, je propose l'adoption de ce procès-verbal tel que lu et / ou corrigé.

PROPOSÉE PAR : Alain Des Roches

APPUYÉE PAR : Johanne Hémond

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : TOTAL : 8

La motion 2 est adoptée à l'unanimité à 18h27.

4. AFFAIRES EN COURS :**4.1 Permanence au bureau**

Suite au départ en congé de maladie du président, c'est Michel Labrie qui a assuré à temps plein la permanence du bureau.

Il y a eu par contre certaines problématiques pour relever Marie-Lou Faille, secrétaire-trésorière, ce qui a rendu un peu plus difficile le suivi des dossiers en cours. Marie-France Clément, représentante CDI, ainsi qu'Armand Roux, représentant radio, ont offert leur disponibilité pour aider au bureau.

4.2 Élection du secrétaire-trésorier et tous les représentants

La secrétaire-trésorière donne les informations sur les dates des élections pour le poste de secrétaire-trésorier ainsi que tous les représentants. En accord avec le président d'élection, le poste de secrétaire-trésorier sera en élection avant celle des représentants pour simplifier le travail du comité lors du dépouillement, alors l'élection du secrétaire-trésorière débute le 21 avril et suivra celle des représentants.

Deux motions sont proposées pour procéder aux élections.

MOTION 3

Afin de procéder à l'élection des représentants de tous les secteurs et du secrétaire-trésorier de la section locale de Montréal, je propose que les membres suivants fassent partie du comité d'élection locale.

**M. Bernard April, président
Mme Suzanne Lemay, membre
M. Maxime Rousseau**

Advenant qu'un ou plusieurs membres refusent de faire partie du comité d'élection, il appartiendra au président de la section locale de nommer un ou des membres pour les remplacer.

**PROPOSÉE PAR : Marie-Lou Faille
APPUYÉE PAR : Johanne Hémond**

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : TOTAL : 8

La motion 3 est adoptée à l'unanimité à 18h41.

MOTION 4

Afin de procéder à l'élection des représentants de tous les secteurs et du secrétaire-trésorier de la section locale de Montréal, décrit comme suit :

**Secteur Studio et Extérieur (1)
Secteur Studio et Extérieur (2)
Secteur Entretien technique Télévision
Secteur Mise en ondes**

**Secteur Studio et RCI
Secteur Entretien et régie radio**

**Secteur Post-production
Secteur CDI (1)
Secteur CDI (2)
Secteur Infographie**

**Secteur Ateliers/machinistes (1)
Secteur Ateliers/machinistes (2)
Secteur Design**

**PROPOSÉE PAR : Marie-Lou Faille
APPUYÉE PAR : Jean-François Vary**

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : TOTAL : 8

La motion 4 est adoptée à l'unanimité à 18h42.

4.3 Réception d'une plainte

6 personnes ont déposé une plainte concernant l'attitude de Denis Arseneau à l'assemblée générale. Cette plainte est adressée à la secrétaire-trésorière local de Montréal ainsi que Benoit Celestino, vice-président national. La secrétaire-trésorière a présenté la plainte aux membres du CAL ainsi que la réponse adressée aux plaignants.

Les membres du CAL considèrent que la plainte a été traitée donc nul besoin de poursuivre sur ce sujet.

4.4 Don au Centre de la petite enfance Studio 0-5 de Radio-Canada

Pour faire suite au précédent CAL, la secrétaire-trésorière a obtenu de meilleures informations en communiquant à nouveau avec Benoît Dicaire, pour répondre ainsi aux interrogations des membres du CAL
entre autres ;

- Radio-Canada donne 60% comme subvention et ne peut contribuer plus, c'est régi par des lois gouvernementales très strictes.
- Il n'y a aucun registre sur les groupes d'employés utilisant les services de garde, évitant ainsi toute discrimination.
- Coûts/jour : 7\$ par jour. Nous parlons d'un CPE subventionné.
- Heures d'ouverture : deux heures de plus que la moyenne des CPE subventionnés (7h15 à 19h15); normalement les CPE sont subventionnés pour 10hrs de service.
- Selon la Loi, le bail est obligatoire donc le CPE doit louer un local à Radio-Canada.
- En conclusion, Benoit Dicaire confirme que Radio-Canada donne beaucoup, il n'y a rien à dire sur l'aide fournie de leur part.

4.5 Boîte bleue à suggestions STARF

Michel Labrie demande si c'est toujours pertinent de garder la boîte bleue à suggestions STARF qui est placée au A-6.

Étant donné que maintenant il y a d'autres méthodes de communication, entre autres, les courriels, la boîte à suggestions ne semble plus nécessaire.

4.6 Fête du 1^{er} mai 2010

L'événement de l'année dernière a été très apprécié. Avec l'accord du STARF national, nous désirons répéter la même formule.

Bruno April et Michel Labrie avaient déjà donné leur nom auparavant pour aider à préparer l'événement. Armand Roux sera responsable de la musique. En espérant obtenir le même succès que l'an passé.

5. RAPPORTS DES OFFICIERS :

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Denis Arseneau

M. Denis Arseneau est en congé de maladie. Pas de rapport

RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT

Michel Labrie

- En vacances du 01 au 05 mars 2010.
- J'ai été élu au poste de vice-président section locale de Montréal et pris mes nouvelles fonctions le 08 mars 2010.
- Assure l'intérim de notre président local depuis le début de son congé de maladie.
- Participé avec notre secrétaire-trésorière à une rencontre mensuelle qui a eu lieu le 26 mars 2010.
- Annulé la rencontre de griefs prévue le 10 mars, faute de temps pour bien préparer cette rencontre.
- Deux nouvelles dates de réunions pour les griefs sont prévues les 23 avril et 28 avril 10.
- Gros remerciements à notre secrétaire-trésorière, Marie-Lou Faille pour m'avoir grandement aidé

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE Marie-Lou Faille

1. Motion nouveaux membres

La secrétaire-trésorière dépose la motion nouveaux membres.

MOTION 5

Attendu que Stéphanie Francoeur et Jean-François Larouche ont fait une demande en bonne et due forme, incluant les frais d'inscription nécessaires, je propose qu'ils soient acceptés par le C.A.L. comme membres à part entière de la section locale de Montréal du STARF (2).

PROPOSÉE PAR : Marie-Lou Faille

APPUYÉE PAR : Bruno April

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TOTAL : 8

La motion 5 est adoptée à l'unanimité à 19h19.

2. Activités syndicales

Février

-Rencontre mensuelle (25 fév.) ; beaucoup de points à l'ordre du jour car à 2 reprises cette rencontre a été annulée.

Mars

- Dépouillement pour l'élection du vice-président (2 mars), félicitations à Michel Labrie!
Je tiens à remercier Armand Roux pour le travail accompli comme officier au sein de notre exécutif, nous avons formé toute une équipe dans la tourmente, merci beaucoup Armand !
- Transfert des dossiers en cours, menés par le président, à la secrétaire-trésorière et au vice-président nouvellement élu.
- Rédaction des procès-verbaux de l'assemblée générale, du CAL 23 février.10 ainsi que de la rencontre mensuelle 25 février.10.
- Rencontre avec un membre pour un suivi de dossier (transfert de dossier)

- Préparation des élections au poste de secrétaire-trésorière et des représentants
- Préparation du CAL 29 mars 2010
- Préparation de la rencontre mensuelle avec le vice-président
- Rencontre mensuelle 26 mars.10

Prochain CAL : 15 juin 2010

6. RAPPORTS DES CHEFS DE SECTEURS ET DES REPRÉSENTANTS

CHEF DE SECTEUR ARTISANS TVG GROUPE DESIGN Johanne Hémond

RAPPORT AU CAL DU 29 MARS 2010.

- C'est de l'improvisation dans son secteur.
- Il y aura une rencontre pour le secteur design et Johanne Hémond, Jean-François Vary, Jose Godoy, cette rencontre doit avoir lieu bientôt.
- Rencontre avec Danny Harrison ; le design a été encore oublié ! Une présentation corporative.
- On doit être pro-actifs en ce temps-ci de l'année, les contrats se signent présentement.

**GROUPE ATELIERS / MACHINISTES (1)
Jean-François Vary (intérim)**

Jean-François Vary n'a pas de rapport (en accident du travail)

**GROUPE ATELIERS / MACHINISTES (2)
Jose Godoy**

Jose Godoy a motivé son absence et n'a pas de rapport.

**CHEF DE SECTEUR EXPLOITATION TV
GROUPE STUDIOS ET EXTÉRIEUR (1)
Patrick Dionne**

Question du férié de Pâques : un jour de travail isolé est-ce légal ? Radio-Canada dit que c'est un jour férié est un jour travaillé. Un grief est déjà déposé donc les positions restent les mêmes.
Ex. : RH – mardi, mercredi, travaille jeudi, férié vendredi – RH samedi-dimanche

1) Fin de saison automne-hiver

Nous sommes présentement en fin de saison en studio ce qui implique la fin de plusieurs productions et l'installation des émissions d'été. Selon les rumeurs nous aurons un été assez occupé. Ce qui est plutôt une bonne nouvelle compte tenu des circonstances (CRTC).

GROUPE STUDIOS ET EXTÉRIEUR (2)
Luc Senécal

Ex. : Luc Senécal - travaille: lundi-mardi-mercredi-jeudi
Férié vendredi
Travaille samedi
Dimanche

1) Fin de saison

C est la fin de saison pour plusieurs émissions. On nous annonce un été bien rempli avant peut-être d'autres coupures, vu la décision du CRTC et du gouvernement Harper.

2) Manque de personnel

Nous roulons avec un minimum d'employés donc beaucoup d'heures pour certains. La banque d'employés temporaires sur appel semble insuffisante donc de temps en temps la société doit faire appel à des "bambous". Est-ce de la mauvaise gestion ou bien une nouvelle façon de ne pas embaucher trop d'employés?

GROUPE ENTRETIEN TECHNIQUE TV
Sébastien Dumont

Sébastien Dumont a motivé son absence.

GROUPE MISE EN ONDES Bruno April

1- « date de service continu »

Plusieurs collègues permanents se sont aperçus (avec stupeur) que leur « date de service continu » avait été changée récemment...

Voici le cas de l'un d'entre eux (il s'est aperçu de la chose en voyant une collègue moins ancienne être placée devant lui sur la liste de vacances...)

Il est entré à Radio-Canada le 17 juin **2002**

Son superviseur lui a donné 3 dates qui sont dans son système:

date d'entrée en vigueur: 1-09-2008

début de service continu: 15-03-**2008**

Service continu **reconnu**: 11-08-**2002**

Selon son rapport annuel de pension de l'an passé: la date de service continu était le 30 juin 2003 et le début des contributions au régime de pension était le 1er juillet 2004.

Josée Pilon lui a confirmé que sa date de service continu, dans le système, n'était pas la bonne et qu'elle devrait être corrigée par les RH à Ottawa (et qu'elle serait plutôt dans le coin du 30 juin 2003... mais d'où vient cette date ?)

Ce qui l'inquiète le plus, c'est qu'elle lui a dit que l'ancienneté pour l'ordre des vacances (et licenciement le cas échéant, article 19.1) était différente si tu étais permanent (58.4) ou temporaire (18.2.4c).

Ce membre voit une collègue ayant (beaucoup) moins d'ancienneté que lui avoir un meilleur choix de vacances! Advenant des mises à pied, il lèverait donc les pattes avant elle...

Comment les RH calculent l'ancienneté (« service continu ») des employés : Pour les permanents, c'est le nouvel article 18.2.5 qu'ils appliquent (paragraphe en gras) ce qui veut dire en clair : la journée dans le passé que tu n'a pas fait tes 80 heures de travail dans la période, ta date de service continu est remis à jour automatiquement à cette journée!!! Ce qui est totalement illogique. Cet

ajout (« précision ») à la convention origine de la présente convention.

Pour les temporaires, c'est beaucoup plus logique : Les RH appliquent l'article 18.2.4 c) et leur ancienneté selon l'article 18.2.1. donc en gros, c'est la date de service continu **reconnu** (date d'embauche moins les jours non travaillés)

Pour régler cette grave iniquité entre permanents et temporaires, le mot « **reconnu** » devrait absolument être ajouté dans l'article 19.1, donc :

19.1 - Ancienneté de service, calcul et champ d'application

L'ancienneté de service commence à compter de la date d'engagement par la Société et correspond à la durée de service continu **reconnu**.

De plus, l'article 18.2.5 devrait être éliminé ou du moins pour l'instant être appliqué seulement au gens qui ont été permanentisés après le 1er avril 2009, date d'application de ce nouvel article dans la convention 2009-2012.

Voilà un beau sujet de discussion : je voudrais savoir ce qu'en pensent mes collègues du CAL.

2- Vacances annuelles

J'ai été en vacances du 1^{er} au 21 mars

**GROUPE STUDIO ET RCI
Armand Roux**

Armand Roux est en congé annuel

**CHEF DE SECTEUR EXPLOITATION RADIO
GROUPE ENTRETIEN TECHNIQUE ET RÉGIE RADIO
Alain Des Roches**

Ajouts :

- Formation nouvelle régie centrale commence 1^{er} avril 2010
- Nomination d'un superviseur dans son secteur nouvelle régie ouverture en juin

- 1- Assisté à la réunion du midi de la PTRC animé par M. Harrison.
- 2- Assisté à la réunion au CDI animé par M. Saulnier sur l'intégration de la Radio, de la TV et du WEB dans le nouvel emplacement du CDI. (Cette intégration se fera en mai-juin).
- 3- Vacances du 01 mars au 5 mars 2010.
- 4- Nomination d'un nouveau superviseur ; Josée Garneau.
- 5- La formation pour la nouvelle régie centrale débutera le 1^{er} avril.10.
- 6- Ouverture de la nouvelle régie centrale : en juin 2010.

**CHEF DE SECTEUR POST- PRODUCTION
GROUPE POST - PRODUCTION
Éric Lemyre**

Éric Lemyre est absent. - en congé annuel.

**GROUPE CDI (1)
Vacant**

**GROUPE CDI (2)
Marie-France Clément**

Marie-France Clément est absente – en congé annuel

**GROUPE INFOGRAPHIE
Vacant**

7. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière remet au CAL par écrit les sujets de la correspondance courante pour le mois de février 2010, laquelle est versée à nos dossiers pour fins de références.

8. RAPPORTS DES COMITÉS ET / OU COMMISSIONS PERMANENTES

8.1 COMITÉ MENSUEL

Rapports :

Résumé rencontre 25 février 2010 :

Rencontre mensuelle 25 février 2010

Dossiers en suspens :

1- **4000 heures** ;

Plusieurs confirmations de postes dont:

- caméraman JE
- synthétiseur d'écriture (TSE)
- 2 postes de perchiste dotés bientôt

2- **Article 21.6**

Un employé peut-il repasser tout le processus s'il le désire ?

La préoccupation de la Direction est le nombre de fois que l'employé pourra repasser le processus. De plus, l'article 21.6 a fait partie des discussions lors de la dernière négociation et la problématique ne semblait pas à ce niveau. Nous avons décidé de ne pas poursuivre dans ce dossier mais il y a eu un bel effort des 3 officiers pour trouver une solution...

- 3- D'un commun accord, nous avons convenu que les items concernant le secteur design seront discutés lors d'une rencontre spécifiquement pour ce secteur avec Madame Johane Haineault qui aura lieu en avril.

Nouveaux dossiers :

1- **Nouveau contrat "moment de vérité"**

Le STARF désire connaître les impacts pour les membres STARF qu'implique le nouveau contrat. La direction confirme qu'elle va informer le STARF suite à la signature du contrat.

2- **Cycle de 74 heures**

Le syndicat désire trouver une solution pour les employés temporaires qui travaillent sur des cycles de 74hrs, 76hrs, 78hrs.

Ils ne peuvent compléter leur cycle de 80hrs car cela implique des heures supplémentaires et surtout que ceci est considéré un bris de service

(ex : 74 + **8hrs**, automatiquement les 8 heures affectées sont en temps supplémentaires car le total dépasse les 80hrs par cycle.)

3- **Avancement temporaire assistant moving light**

Suite au courriel envoyé par un directeur de site, nous voulions comprendre comment les assistants moving light sont payés. La Direction nous informe qu'ils sont en discussion avec le national à ce propos et que le **3+**, c'est une prime à l'affectation. Étant donné que c'est le National qui est impliqué dans ce dossier, le STARF local a décidé de classer cet item et d'en discuter à une autre table si il a lieu.

Résumé rencontre 26 mars 2010 :

Rencontre mensuelle 26 mars 2010

Dossiers en suspens :

3- Nouveau contrat "moment de vérité"

Il y a une rencontre prévue bientôt concernant ce contrat. Dossier à suivre....

4- Cycle de 74 heures

Il y a une ouverture de la part de la Direction pour regarder la situation de plus près. Les deux parties semblent avoir la même préoccupation sur la question du bris de service qu'occasionne un cycle de 74hrs.

3- Cartes de temps validées en retard

Il y a une problématique lorsque le superviseur soumet en retard les cartes de temps d'un employé temporaire : Il n'est tout simplement pas payé, l'employé doit attendre la paie suivante ou peut obtenir une avance de 60% de sa paie. La direction devait vérifier si le système permet de payer la base du travail effectuée et tout ce qui est "tugs, temps supplémentaire serait en attente d'approbation. On nous confirme que le superviseur peut soumettre la carte pour que la base du travail effectuée soit payée et les ajouts faits par l'employé, ex; tugs, temps supplémentaire, serait traité par la suite. Les superviseurs seront avisés de cette façon de faire.

NOUVEAUX DOSSIERS

Congés annuels non écoulés après 1er janvier

Nous vivons sensiblement la même situation à chaque année; les membres se retrouvent avec des congés annuels non planifiés et souvent cela devient impossible de les prendre. Nous avons convenu que les employés doivent remplir leurs feuilles de vacances au complet ainsi la Direction peut prévoir l'effectif pour remplacer les vacances de chacun. Au mois de mai, la Direction devra s'assurer que tous les employés qui auront plus de 5 jours de congés annuels non "cédulés" sur leur feuille devront les planifier.

Un coup ces vacances planifiées et approuvées, ça devient la responsabilité de SRC de respecter son engagement. La Direction a bien compris par contre que certaines personnes aiment bien avoir des congés annuels flottants pour les imprévus.

8.2 COMITÉ DE GRIEFS

Rapport : prochaines rencontres prévues les 23 avril et 28 avril 2010

8.3 COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ (CSST) – ARMAND ROUX

Il n'y a pas de rapport ce mois-ci.

8.4 PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE) - JOSE GODOY

Il n'y a pas de rapport.

* Je vous rappelle que le PAE, c'est confidentiel *

SERVICE À MONTRÉAL

- Vous pouvez joindre le programme d'aide aux employés au numéro 1-866-839-7897
- Le représentant au PAE est M. José Godoy.
- Pour le rejoindre: Téléavertisseur : 514-857-3760

9. VARIA

10. AJOURNEMENT

Une motion est déposée afin d'ajourner la réunion.

MOTION 6

Je propose que l'assemblée du conseil d'administration de la section locale de Montréal, en date du 29 mars 2010, soit levée à 20h43 et ajournée au 1^{er} juin 2010.

PROPOSÉE PAR : Jean-François Vary

APPUYÉE PAR : Johanne Hémond

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TOTAL : 8

La motion 6 est adoptée à l'unanimité à 20h43.

L'assemblée est levée à 20h44 et ajournée au 15 juin 2010.

Vous soumettant respectueusement le procès-verbal de cette assemblée.

Marie-Lou Faille

Secrétaire-trésorière, STARF section locale de Montréal